



ARRETE N° 2025 - 461
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation Places de
Stationnement**
Rue Saint Léonard n° 52-53 et 54
SADE CGTH-DR
Du Lundi 8 Septembre 2025
Au Vendredi 19 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société SADE CGTH-DR Normandie – Agence Calvados – ZI Le Martray – Rue de l'Industrie – 14730 Giberville, afin, dans le cadre de travaux de désamiantage, Rue Charrière Saint Léonard, de réserver trois places de stationnement, afin de disposer l'unité de désamiantage, Rue Saint Léonard, devant les n° 52-53 et 54, Du Lundi 8 Septembre 2025 au Vendredi 19 Décembre 2025, hors week-ends et jours fériés,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux de désamiantage, Rue Charrière Saint Léonard, de réserver trois places de stationnement, afin de disposer l'unité de désamiantage, Rue SAINT LEONARD, devant les n° 52-53 et 54, Du LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 au VENDREDI 19 DECEMBRE 2025, hors week-ends et jours fériés .

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Saint Léonard, devant les n° 52-53 et 54, sur 3 places de stationnement, et réservé à la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de disposer l'unité de désamiantage.

ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 5 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

